

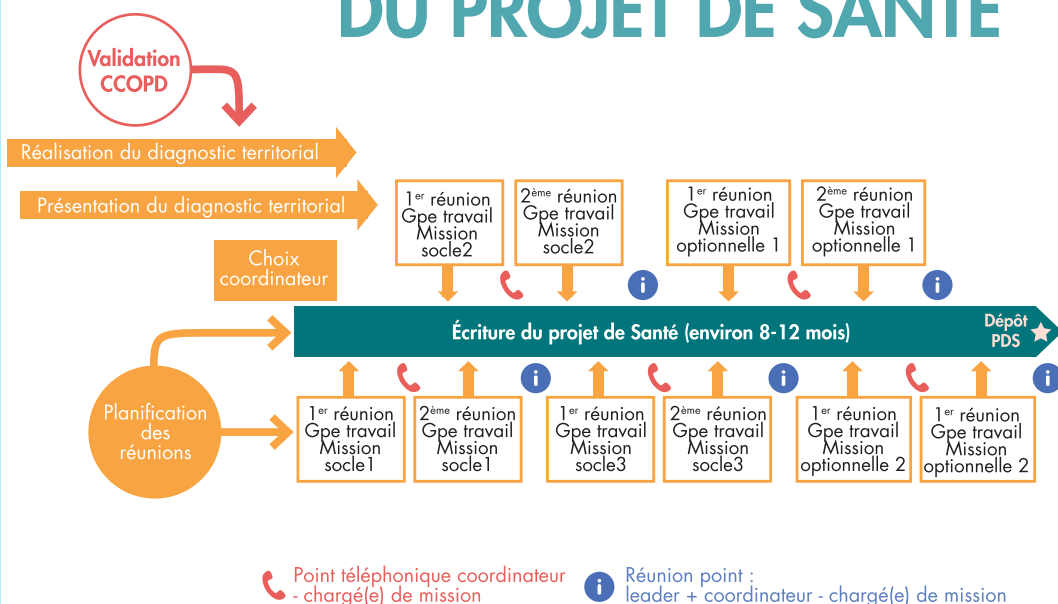
Aide à la gestion budgétaire et sociale

Selon le besoin, l'URPS ML peut vous proposer une prestation de consultation en visio conférence par un expert-comptable (budget prévisionnel, obligations en matière de droit social et budget des projets spécifiques).

Système d'information

L'URPS ML pourra vous conseiller sur le développement des outils de système d'information en préparation dans le programme national e-Parcours.

JALONS ÉCRITURE DU PROJET DE SANTÉ



POUR ÊTRE TOUJOURS AU PLUS PROCHE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE L'URPS ML PACA S'ARTICULE AUTOUR D'UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX BESOINS DES PORTEURS DE PROJETS EN METTANT À DISPOSITION DIFFÉRENTES PRESTATIONS ÉVOLUTIVES.

Ladite prestation d'accompagnement doit être contractualisée entre le Président de l'URPS Médecins Libéraux et la CPTS.

version A du 18/05/2020

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT CPTS



Dans votre projet de CPTS, l'URPS ML intervient depuis la stratégie initiale du projet et vous accompagne au-delà de la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI).

Tout au long des étapes du projet, un accompagnement méthodologique par un chargé de mission identifié par département et par des consultants experts vous est proposé.

CONTENU DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Le diagnostic territorial de santé

Réalisation d'un diagnostic territorial présentant une analyse des données du territoire afin de déterminer les besoins de santé insuffisamment couverts ou nécessitant des actions. L'objectif étant d'étayer la conception et la mise en œuvre des missions choisies par la CPTS.

Ce diagnostic comprend les éléments suivants :

- Données socio-démographiques et économiques
- Analyse des indicateurs de mortalité et de morbidité
- Consommation de soins et actes de prévention
- Offre de soins libérale, hospitalière, médico-sociale et de prévention.

Le projet de santé

L'accompagnement s'articule autour :

- De la mise à disposition d'outils et de conseils méthodologiques notamment pour l'organisation et l'animation de réunions publiques et de groupes de travail
- Du suivi de l'avancement des travaux avec des points d'étapes réguliers.

Cet accompagnement permet à l'équipe d'écrire son projet de santé.

Assistance juridique

Prestation de consultations juridiques par un cabinet d'avocats spécialisés en droit de la santé pour l'élaboration ou l'adaptation des statuts de l'association constituée par le collectif de professionnels de santé en vue d'une CPTS, ainsi que la rédaction de conventions de partenariat.

Cette assistance pourra intervenir dès le début et en fonction des besoins exprimés par le collectif de professionnels de santé.

Le 0,2 ETP de coordination (sous conditions)

Il correspond à un accompagnement supplémentaire à la coordination du projet : création de documents, élaboration de supports pour les groupes de travail, rédaction, suivi de réunions et finalisation du projet de santé jusqu'à obtention de l'ACI.

Le coordinateur(trice) bénéficiera d'un défraiement d'une journée par semaine sur une durée de 8 mois maximum pour faire aboutir le projet.

Cette personne travaillera en lien avec le/la Chargé(e) de Mission, interlocuteur privilégié.

La contractualisation, soumise à accord de l'URPS ML, prend effet une fois :

- > le passage de la CPTS en CCOPD effectué. L'URPS ML devra être indiquée comme structure accompagnatrice par le porteur du projet,
- > la convention de reversement URPS ML signée.

Outils de prévention (facultatif)

L'URPS ML dispose d'un panel d'outils de prévention qu'elle met à disposition des professionnels de santé pour faciliter le développement d'actions de prévention.

Médiation

En cas de nécessité, et avec l'accord de l'ARS et l'Assurance Maladie, l'URPS ML sollicitera l'intervention d'un cabinet de conseil en médiation spécialisé en santé.

Aide logistique

Soutien logistique quant à l'organisation d'une réunion de mobilisation des professionnels de santé.